

Liste des servitudes d'utilité publique – Commune de Montréal

Nom de la servitude	Détail de la servitude	Date de l'Acte instituant la servitude	Services Responsables de la servitude
SPR Site Patrimonial Remarquable	Ensemble du territoire	Délibération du Conseil Municipal du 02/02/2008	Direction régionale de l'environnement et Service Départemental de l'architecture et du patrimoine
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise paroissiale Saint-Vincent collégiale classée	Arrêté de 1943 Arrêté du 29/03/1939	Service Départemental de l'architecture et du patrimoine
AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels et servitude relative au classement de site des paysages du Canal du Midi	Canal du midi (site classé) Commune de Montréal	Arrêté ministériel du 04/04/1997 Décret du 25/09/2017	Service Départemental de l'architecture et du patrimoine
I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz Distances de protection à prendre en compte : (Voir tableau annexé)	Canalisation Ø 100 : Labastide d'Anjou - Carcassonne Canalisation Ø 150 : Mas Stes Puelle – Montréal Canalisation Ø 300 : Laurabuc – Montréal Canalisation Ø 100 : Bram – Limoux Canalisation Ø 300 : Montréal – Perpignan	Décret d'utilité publique du 01.10.1963 Décret d'utilité publique du 21.09.1971 Décret d'utilité publique du 19.04.1983 Décret d'utilité publique du 29.07.1970 Décret d'utilité publique du 31.10.1973 Arrêté ministériel du 16.01.1996	TIGF 49 Avenue Dufau BP 522 64010 – PAU - Cedex

	Canalisation DN 800 : Lias – Argeliers		
I4 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Ligne aérienne 63000 volts : Bagatelle – Bram – Castelnaudary - Valgros		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Languedoc-Roussillon 20 bis Avenue de Badones Prolongée 34500 BEZIERS Tel. : 0467095340
PT 2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Liaison hertzienne Carcassonne – Limoux Liaison hertzienne Carcassonne - Castelnaudary	Décret du 19.01.1989 Décret du 09.02.1979	Direction opérationnelle des Télécommunications de Toulouse
T5 Servitude aéronautique de dégagement des aérodromes	Aérodrome Carcassonne Salvaza	Arrêté ministériel du 21/02/2018	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude

**DISTANCES EN METRES A PRENDRE EN COMPTE DE PART ET D'AUTRE DE
L'AXE DES CANALISATIONS DE GAZ**

Code INSEE commune	Nom Commune	Nom de la Conduite	PMS (bars)	DN (mm)	Longueur de canalisation dur la commune Km)	Distances d'effets (Arr. du 4/08/2006) de part et d'autre de la canalisation		
						Effets Létaux Significatifs ELS en m	Premiers Effets Létaux PEL en m	Effets Irréversibles IRE en m
11254	MONTREAL	Branchement DN 080 GDF MONTREAL	66,2	80	0,04	10	15	20
11254	MONTREAL	Canalisation DN 100 LASBORDES-MONTREAL NORD	66,2	100	0,01	15	20	30
11254	MONTREAL	Canalisation DN 100 MONTREAL NORD-CARCASSONNE STATION	66,1	100	4,16	15	20	30
11254	MONTREAL	Canalisation ON 100 MONTREAL NORD-MONTREAL SUD	66,2	100	3,3	15	20	30
11254	MONTREAL	Canalisation DN 100 MONTREAL SUD-BRUGAIROLLES	66,2	100	3,82	15	20	30
11254	MONTREAL	Canalisation ON 150 LAURABUC-MONTREAL SUD	66,2	150	2,28	25	35	50
11254	MONTREAL	Canalisation DN 300 LAURABUC-MONTREAL SUD	66,2	300	2,26	70	100	130
11254	MONTREAL	Canalisation DN 300 MONTREAL SUD-Carcassonne-Cavanac	66,2	300	5,31	70	100	130
11254	MONTREAL	Canalisation DN 800 LAURABUC GAFETTE-MONTREAL CAMMAS	80	800	4,61	300	395	485
11254	MONTREAL	Canalisation DN 800 MONTREAL GAMMAS-CAZILHAC AUDENE	80	800	2,75	300	395	485